

Enseignement supérieur et recherche

Diplômes

Accréditation de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) en vue de la délivrance de diplômes nationaux

NOR : MENS1600785A
arrêté du 29-8-2016
MENESR - DGESIP B1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 613-1, D. 613-6 et D. 613-7; code de la recherche, notamment article L. 412-1; code rural et de la pêche maritime, notamment article L. 812-7; arrêté du 23-11-2015 ; arrêté du 22-1-2014 ; arrêté du 25-5-2016 ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire du 10-3-2016; avis du Cneser du 12-7-2016

Article 1 - À compter de l'année universitaire 2016-2017, l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) est accrédité en vue de la délivrance du doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul, s'il est accrédité, ou conjointement avec un établissement accrédité, s'il est associé à l'école doctorale.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le directeur général de l'enseignement et de la recherche, le recteur de l'académie de Paris et le directeur de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF) sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafeus

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,
Philippe Vinçon

↳ *Annexe*

Annexe de l'arrêté du 29 août 2016

Académie de Paris

Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF)

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2016-2017 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Doctorat

<i>DS</i>	<i>n° ED</i>	<i>intitulé de l'école doctorale</i>	<i>établissement(s) accrédité(s)</i>	<i>établissement(s) associé(s)</i>	<i>date d'accréditation</i>	<i>durée</i>
10		AGRICULTURE, ALIMENTATION,	COMUE Paris Saclay			
1, 5, 6,	581	BIOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET	COMUE Paris Est,		2016-2017	4 ans
7, 8		SANTE	IAVFF			

Domaines scientifiques (DS)	
1	Mathématiques et leurs interactions
2	Physique
3	Sciences de la terre et de l'univers, espace
4	Chimie
5	Biologie, médecine, santé
6	Sciences humaines et humanités
7	Sciences de la société
8	Sciences pour l'ingénieur
9	Sciences et technologies de l'information et de la communication
10	Sciences agronomiques et écologiques